

1714 Mai 4., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER AMMANN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'crire le 3. de ce mois, qui renfermoit le paquet, que le Sieur [Josef] O r e l l [i] [Agent chargé de la reception de l'envoi de dépêches de l'ambassade de France] de Zurich vous a envoyé pour moy. Je vous rends graces de cette dilligence, et meme J'ay fait donner quelque Chose a boire a la Messagere qui me l'a apporté si promptement. Suivant les lettres de M. l'Ambassadeur de france [François-Charles de Vintimille, Comte du L u c], que j'ay reçu Hyer de luy, S.E. chantera pouille aux [cantons] Protestans au Sujet du ridicule titre de Roy Catholique dont l'Archiduc [gemeint Kaiser K a r l VI.!] meme ne leur sçaura pas bon gré.¹ Le Bourgmestre [und damaliger Zürcher Tagsatzungsgesandter an der Konferenz von ZH, BE und GL in Aarau, Johann Jakob] E s c h e r ne m'a pas encore repondu, et apparemment, jl sera fort embarrassé a satisfaire a la raison sur des reflexions si fortes comme Je luy ay fait faire. Ne vous mettez point en peine pour une Diette des ... [V] Cantons [cath.]²; Lorsqu'el- le sera necessaire, M. l'Ambassadeur de france et moy vous [gemeint Zurlauben bzw. Stadt und Amt Zug] en advertiront, et Messieurs [Schultheiss und Rat] de Lucerne [als Vorort] avec nous. fiez vous Je vous en prie aux Demar- ches, que le Roy tres Chrestien [L u d w i g XIV.] fera faire au Congrez [ge- meint den Friedenskongress in Baden/Schweiz] par ses Plenipotentiaires [neben Comte du Luc war dies Dominique-Claude Barberie de S a i n t - C o n t e s t]³ car les Instructions sont tout a fait en faveur de la Catholicité Suisse. Jl est question de tenir tout cela en Secret.

Jl y a eu des brouillaminis a Underwald le bas: M. l'Ambassadeur n'est pas content d'une certaine lettre, que le Stathalder [von Nidwalden, Johann Ja- kob] Akreman [=A c h e r m a n n] luy a escrit dernièrement après ... [la] Commune. Son Ex.^{ce} souhaite que J'employe vostre personne pour luy donner des bons Conseils, car pour rapport au Roy, Underwald n'est rien, et par rapport au Secours, qu'on doit donner au besoin de la Catholicité, Jl faut tacher, que tous les Cantons n'Irritent les bontés de S.M.T.C., Vous avez fait tres bien d'crire a Lucerne touchant l'affaire de la Serona [gemeint Maria Anna S e r o n a, der Postmeisterin von Lugano]. Ces Messieurs Jay

[Luzern gemeint] ont écrit [an Bürgermeister und Rat] de Zurich d'une manière a faire concevoir, que pour reparer l'honneur de la Souveraineté, Il seroit expedient de bannir cette femme Sceleratte, comme on a fait son frere [Postmeister? Giovanni Amadeo S e r o n a].⁴ Lorsque M. l'Ambassadeur sera au Congrez, Il soutiendra sur ce sujet la Souveraineté, et la resolution des Cantons. Dans toutes ces Indignités, vostre Joly Crinslin [=Peter Konrad K r ä n z l i n] est de la partie avec le Nonce [Giacomo C a r a c c i o l o], et [Franz Ehrenreich] le Comte de T r a u t m e n d o r f f [Gesandter des Röm. Reiches]. Voila un excellent Triumvirat de trois fous. Je vous recommande l'affaire icy ioint du Pere Prevost [den Erzpriester Giovanni Pietro B e l l a s i gemeint?] de lugan. Il n'est question, que d'une bagatelle, et de donner ordre d'abord au Capitaine [Jean-Jacques-Joseph d'] A l t [Landvogt von Lugano] et luy faire scavoir, que la permission a esté accordée."

1) s. EA VII 1, 54 a [Beschluss der Konferenz der neugl. Orte vom April 1714]

2) Eine solche Zusammenkunft konnte in den gedruckten EA nicht nachgewiesen werden.

3) s. die Gesandtenliste in AH 37/210

4) s. ev. EA VII 1, 1083 Art. 198, 1094 Art. 299

Original, in franz. Sprache - AH 55, 205-206

124

1713 Januar 31., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESÉ DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Son ex.^{ce} [der franz. Ambassador François-Charles de Vintimille, Comte du L u c] estoit tout prete a faire la lettre et a fixer le iour de la pension. Elle devoit aller a la visitation [dem Frauenkloster in Solothurn] pour le iour de st. F r a n c o i s d e S a l e s, mais ce Ministre me mande, que ie la recevrai vendredy sans doute, et i'envoyerei du meme temps la mienne. J'ai plaisir de ce que vous me mandez touchant les iolis garçons [- sind damit etwa Peter Konrad K r ä n z l i n und Johann Baptist T r i n k l e r gemeint? -]; Pour M [Statthalter von Nidwalden, Johann Jakob] Akerman [=A c h e r m a n n] nous divertirons le coup, et laissez nous faire. Je vous rends graces de vos nouvelles Pour les miennes sont, que la Paix se fait, et se fera d'abord [gemeint ist damit der Friede von Utrecht von 1713]. ...